

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/04/2009

Réception par le Prefet : 20/04/2009

Publication : 24/04/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-6-5-2

Séance du vendredi 17 avril 2009

PARTENARIAT POUR L'INVESTISSEMENT 2006-2008 ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA VILLE DE COLMAR :

5ème PROGRAMMATION DES AIDES ET MODIFICATION DANS LA PROGRAMMATION DES AIDES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2006/I – 11è/01 du 9 décembre 2005, relative au renouvellement des conventions de partenariat pour l'investissement avec les villes de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis pour la période 2006-2008 et à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de ce dispositif des aides aux grandes villes,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- ❖ Approuve, dans le cadre du partenariat pour l'investissement 2006-2008 entre le Département et la Ville de COLMAR, la modification des aides telle qu'elle figure dans le rapport.
- ❖ Approuve, dans le cadre du partenariat pour l'investissement 2006-2008 entre le Département et la Ville de COLMAR, la 5^{ème} et dernière programmation de subvention pour une opération telle que détaillée dans le rapport et pour laquelle le Département s'engage financièrement pour un montant de 100 000,00 €.

- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'opération 2009 – F232 – 664 - 2832 – Chapitre 204 – Fonction 71 – Nature 20414 – Partenariat avec la Ville de COLMAR.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions